

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 JUINI 2015

DATE d'AFFICHAGE
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 36

L'an deux mille quinze,

le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°93-2015 – SOLIDARITES – CONVENTION AVEC L'ADMR DE MUZILLAC ET LE GISAD

M. Christian DROUAL, Vice-Président en charge des Solidarités, expose au Conseil Communautaire les éléments relatifs aux conventions d'occupation d'un local au « Centre des Bruyères» destinée à l'association ADMR de Muzillac d'une part, et du GISAD d'autre part.

Il rappelle que l'association ADMR occupe ces locaux depuis le 8 mars 2006 et le GISAD depuis le 26 mai 2011. Les conventions de mise à disposition sont arrivées à échéance, respectivement au 20 mars 2015 et au 31 décembre 2014.

La commission Solidarités, réunie le 16 juin 2015, propose de renouveler ces conventions aux conditions suivantes. Il est rappelé par ailleurs, que ces conventions tiennent compte des besoins des associations et des travaux effectués dans les locaux :

- Adaptation des surfaces au réel
- Accessibilité à la salle du rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'à la salle de réunion une fois par mois ;
- Evolution des tarifs. Pour mémoire, aucune revalorisation n'a été effectuée dans le cadre de la convention précédente, puisque non prévue dans la convention d'origine.

Ces deux conventions seront renouvelables par tacite reconduction.

Envoyé en préfecture le 03/07/2015

Reçu en préfecture le 03/07/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20150630-DELIB_93_2015-DE

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~
AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** les conventions de mise à disposition des locaux.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **03/07/15**
Le Président,

